



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

VILLENEUVE-LES-BEZIERS (Hérault) Modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° URBA 2023/007 du 13 janvier 2023,

Monsieur le Maire de VILLENEUVE-LES-BEZIERS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de VILLENEUVE-LES-BEZIERS pour une durée de 26 jours consécutifs, **du lundi 13 février 2023 à 9h au vendredi 10 mars 2023 à 12h**. La procédure est dispensée d'évaluation environnementale.

Monsieur Jacques ARMING est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur conformément à la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER du 05/08/2022.

Le public est invité à consulter le dossier disponible en version numérique accessible sur le site <https://www.democratie-active.fr/villeneuvemodifplu/> et à déposer ses observations dans le registre numérique. Le dossier et un registre en version papier sont également consultables à l'Hôtel de Ville, 1 Rue de la Marianne, 34420 VILLENEUVE-LES-BEZIERS, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de VILLENEUVE-LES-BEZIERS les :

- lundi 13 février 2023 de 9H à 12H,**
- mardi 28 février 2023 de 14H à 17H,**
- vendredi 10 mars 2023 de 9H à 12H.**

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations écrites à Monsieur le Commissaire Enquêteur,

-au siège de l'enquête, à l'adresse indiquée ci-dessous :

Mairie de VILLENEUVE-LES-BEZIERS

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Projet de modification n°8 du PLU de Villeneuve-lès-Béziers

Hôtel de Ville, 1 Rue de la Marianne, 34420 VILLENEUVE-LES-BEZIERS

-ou par mail à l'adresse suivante : villeneuvemodifplu@democratie-active.fr

A l'expiration du délai de l'enquête publique, les registres d'enquête seront mis à disposition du Commissaire Enquêteur et clos par lui. Ce dernier disposera ensuite d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie ainsi qu'à la Préfecture de l'Hérault. Ils seront également consultables sur le site <https://www.democratie-active.fr/villeneuvemodifplu/>

L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal sera compétent pour approuver par délibération la modification n°8 du PLU de la Commune de VILLENEUVE-LES-BEZIERS.